

Les députés invoquent souvent de prétendues «questions de privilège» à propos de cas qu'il conviendrait de régler dans des explications personnelles ou des rectifications, soit au cours de la discussion, soit dans le compte rendu des délibérations de la Chambre.

Il me semble que les remarques du député de York-Sud (M. Lewis) sur ce qui ressortait de ce débat antérieur ne constitue pas envers aucun député une critique ne pouvant faire au moins l'objet d'une réponse au cours de la discussion. J'ai entendu répéter maintes fois que les avis d'opposition relatifs à certaines parties ou à la totalité des fonds affectés à ces prévisions, tendent à faire rejeter tel ou tel crédit, témoignent de malveillance à l'égard des vieillards ou d'autres motifs semblables.

Comme tous ceux qui ont occupé le fauteuil de la présidence, j'ai entendu tous ces propos-là la semaine dernière. On y avait répondu sur le fait. Je pense qu'on peut encore y répondre. Je ne pense pas que ce soit jeter le discrédit sur d'autres débats. Je prie de nouveau les députés d'estimer avoir le droit de participer au débat et de faire connaître leurs points de vue, du moins de fournir les raisons de certaines de leurs façons d'agir. En ce moment, le député de York-Sud a la parole.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur adjoint: Le député de Yukon fait-il de nouveau appel au Règlement?

M. Nielsen: Soit dit très respectueusement, monsieur l'Orateur, il ne m'apparaît pas que la présidence ait commenté l'article 35 du Règlement, qui a été invoqué, puisque les cas mentionnés par le député de York-Sud étaient ceux des votes qui ont eu lieu ce matin et vendredi après-midi de la semaine dernière. De fait, il s'agissait de votes. Le député de York-Sud essaie de juger l'attitude de notre parti lors de ces votes. Je ferai remarquer à la présidence que c'est contrevenir directement au principe même de l'article 35 du Règlement et que cela ne devrait pas être permis.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Dans mes remarques d'il y a un instant, je pensais avoir réglé le point soulevé par le représentant du Yukon. Il a lu une partie de l'article 35 du Règlement et je cite:

Nul député ne peut critiquer un vote de la Chambre sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

Je ne pense pas que la manière de procéder du représentant de York-Sud constituait une critique du vote et c'est là ma décision. Je demande qu'on lui permette de prononcer son discours.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député du Yukon pur et apolitique, que j'ai l'intention de rester un gentleman, si je le peux, et je pense que ma civilité peut se comparer favorablement à celle de bien d'autres. Je n'ai rien dit au sujet du vote. Je parle des avis d'opposition qui n'ont pas été mis aux voix.

M. Nielsen: Ils l'ont été.

M. Lewis: Ils ne l'ont pas été. C'est le crédit dans les prévisions qui a été mis aux voix. Les avis d'opposition n'ont pas été mis aux voix. Je rappelle à la présidence que

Subsides

non seulement il y a eu avis d'opposition mais que pendant deux jours ou presque les membres du parti conservateur ont combattu énergiquement l'idée d'avoir cet arrangement pour trois années dans un budget supplémentaire. En fait, le chef de l'opposition (M. Stanfield) en a parlé de la façon posée qu'il lui est habituelle. Il a aussi affirmé qu'il n'était pas approprié d'inclure cet arrangement de trois années dans le budget supplémentaire.

L'hon. M. Stanfield: Étrange.

M. Lewis: Il a dit étrange. Il ne nie pas ses paroles. Les conservateurs doivent faire un choix, monsieur l'Orateur. Ou bien ils sont pour le programme des travaux d'hiver sur un plan de trois ans ou ils sont contre. Je commence à être fatigué de leur attitude de supériorité tout au long de ce débat.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Nous avons eu droit à un étalage de fumisterie, monsieur l'Orateur, comme le parlement n'en avait pas connu depuis longtemps. Malgré tous leurs avis d'opposition aux divers crédits du budget supplémentaire, ces messieurs, dont le député du Yukon, n'ont même pas eu le courage de dire «sur division» lorsque ces motions ont été mises aux voix.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Avant la présentation du bill, les crédits supplémentaires ont été adoptés sans opposition de la part de quelque parti que ce soit, après trois jours perdus à les attaquer.

J'ai reçu une ou deux lettres, pas beaucoup plus, de pensionnés qui m'écrivaient pour me dire qu'ils avaient reçu des lettres de députés conservateurs qui disaient que notre parti s'était opposé à ce qu'on étudiat les pensions plus tôt. Ils ne comprenaient pas très bien de quoi il s'agissait, mais cela les intriguait. Une de ces lettres venait de l'île du Cap-Breton; un député conservateur avait écrit à l'auteur pour lui dire que le Nouveau parti démocratique s'était opposé à ce que la mesure concernant les pensions de vieillesse soit présentée plus tôt. Je suppose qu'il s'agit du simulacre de motion qui a été présenté en janvier et qui aurait entraîné l'ajournement du débat. Le bruit s'est répandu dans tout le pays que les députés du parti conservateur progressiste se préoccupaient des allocations de pension de vieillesse—qu'ils voulaient un débat le plus tôt possible sur les difficultés des vieillards. Monsieur l'Orateur, ils savaient bien qu'ils s'agissait d'un leurre, que cela était malhonnête. Non contents de proposer cette motion trompeuse à la Chambre, ils répandent maintenant cette rumeur dans tout le pays.

• (1620)

Des voix: C'est honteux.

M. Lewis: Et voilà les gens à qui mes collègues et moi-même sommes censés permettre de prendre le pouvoir demain, parce qu'ils sont honnêtes et savent ce qui doit être accompli. Monsieur l'Orateur, je n'aime pas les libéraux, mais je ne leur préfère certes pas les conservateurs.

Des voix: Oh, oh!